

IMPORTANT:
Pour être protégé, vous devez
déclarer votre accident !

La reconnaissance
des maladies professionnelles



Une indemnité économique
pour les jours d'arrêt



Même les livreurs à vélo en statut
indépendant ou avec des contrats de
collaboration sont couverts par
l'assurance INAIL.
**Si vous êtes blessés en travaillant ou
en allant au travail, vous avez droit à:**

**NIDI L'et INCA VOUS
PROTEGENT EN CAS
D'ACCIDENT**

**CONTACTEZ IMMÉDIATEMENT
NIDI L'CGIL et INCA:
assistance gratuite
pour vos démarches.**

- 1 Rendez-vous immédiatement
aux urgences et précisez qu'il
s'agit d'un accident du travail.
- 2 Faites-vous délivrer le certificat
médical envoyé à l'INAIL.
- 3 Avec le certificat, adressez-vous
au bureau NIDI L' ou INCA
le plus proche
- 4 Déclarez l'accident à la plateforme
en indiquant le code du certificat.

**QUE FAIRE EN CAS
D'ACCIDENT?**



VOUS N'ÊTES PAS SEUL!

NidiL CGIL et le Patronat INCA vous
aident à obtenir les protections qui
vous reviennent, gratuitement.

**Trouvez le bureau le plus proche
et contactez-nous dès maintenant!**

rider@nidil.cgil.it



Bureaux NidiL CGIL



Bureaux du Patronat INCA



**Accidents et maladies professionnelles:
ne sous-estimez pas les risques!**

Être rider signifie se déplacer rapidement en ville,
mais cela comporte de vrais dangers : accidents,
chutes, agressions et maladies professionnelles.



PROTÉGEZ-VOUS: LA SÉCURITÉ AVANT TOUT!

Les plateformes doivent vous fournir des **ÉPI (Équipements de Protection Individuelle)**, utilisez-les toujours:

- **CASQUE**
Protège contre les blessures graves
- **GILET RÉFLÉCHISSANT**
Vous rend visible la nuit
- **LUMIÈRES AVANT/ARRIÈRE**
Obligatoires pour la sécurité routière
- **SONNETTE ET CATADIOPTRES**
Indispensables pour être remarqué

Sans ÉPI fournis, ayez toujours les vôtres: roulez en sécurité!



**RIDERS
FOR RIGHTS**

**TRAVAILLEZ EN
SÉCURITÉ,
PROTÉGEZ-VOUS
ET DÉFENDEZ
VOS DROITS!**

RESPECTEZ LE CODE DE LA ROUTE: PROTÉGEZ VOTRE VIE ET VOTRE PORTEFEUILLE!

Vélo non homologué ou modifié

☞ Amende jusqu'à 3.382 €

Griller un feu rouge

☞ Amende jusqu'à 800 €
et risque d'accident

Lumières toujours allumées

☞ Obligation même de jour
en cas de faible visibilité

Ne pas circuler sur les voies de bus

☞ Dangereux et interdit

Ne pas rouler à contresens

☞ Évitez les collisions et les amendes

**RESPECTEZ LES RÈGLES,
PROTÉGEZ-VOUS
ET VOS REVENUS!**

ENTRETIEN DU VÉLO:

**UN PETIT GESTE
POUR UNE GRANDE
SÉCURITÉ**

**Vérifiez les freins, la
chaîne, les pneus et la
batterie (si e-bike)**

**Effectuez des **contrôles
réguliers** pour réduire le
risque d'accidents**